

Présentation

Notre monnaie locale est réglementée par la loi du 31 juillet 2014 :
Lou Pélou est donc une monnaie légale et sa parité est de



1 € =

1 P



Les Euros convertis en Pélous sont placés sur un « fonds de garantie » dans 2 banques éthiques :



- ✚ Le Crédit Coopératif, pour un fonctionnement de proximité et
- ✚ La NEF afin que les porteurs de projets profitent du contrat [« NEF – MLCC »](#).

Lou Pélou est géré par l'Association « Le Chemin Limousin » (loi 1901).

L'association est animée par un Conseil d'Animation ouvert à tous les adhérents. Le fonctionnement y est démocratique, basé sur la recherche du consensus.



Utilisation de la monnaie

- Chaque utilisateur (coupons ou sms) à un n° à 2 ou 3 chiffres



✚ Par sms, il suffit d'envoyer par sms le montant en Pélous, en précisant le compte du commerçant, pour régler un achat. Voilà !

Exemple : Payer 14,85 au commerçant n°26

Envoi sms : 14,85/26

✚ C'est votre n° de portable qui vous identifie, votre n° ne sera jamais divulgué, ni utilisé.

Un seul n° à enregistrer, **le 07 81 50 26 89** pour toutes les transactions.

